



Le Sénat reconnaît le vin «patrimoine» de la France, mais pas la bière

Publié le 12.04.2014, 21h14 | Mise à jour : 21h43



Après l'Assemblée nationale, le Sénat a reconnu samedi que le vin «fait partie du patrimoine» de la France. | [LP/Guy Gios](#)

4 réactionsRéagir

Le [Sénat](#) a reconnu samedi que le vin «fait partie du patrimoine» de la [France](#), à l'occasion de l'examen du projet de loi sur l'[agriculture](#). Les sénateurs, qui ont levé la séance à 17 heures, doivent poursuivre lundi et mardi l'examen de ce texte déjà adopté en première lecture à l'Assemblée nationale.

Dans la journée, les sénateurs ont adopté à l'unanimité un amendement de Roland Courteau (PS) reconnaissant que «le vin, produit de la vigne, et les terroirs viticoles font partie du patrimoine culturel, gastronomique et paysager de la France».

«Le vin exprime un patrimoine vivant, il fait partie du patrimoine culturel, littéraire mais également gastronomique, paysager, architectural, matériel, économique et social, aussi bien sûr avec des centaines de milliers d'emplois», s'est enflammé sous les

applaudissements le sénateur de l'Aude.

Cet amendement fait suite à une proposition de loi qu'il avait déjà déposée en 2012. Deux sénateurs UMP, Gérard César (Gironde) et Raymond Couderc (Hérault), avaient déposé un amendement similaire. «La culture du vin, partie du patrimoine bimillénaire, culturel, cultuel, paysager et économique français, transmise de génération en génération, a grandement contribué à la renommée de notre pays et tout spécialement de sa gastronomie aux yeux du monde», a souligné en leur nom Gérard Bailly (UMP). «Le travail des vigneronns a imprimé une profonde empreinte sur le patrimoine bâti et les paysages de nombreuses régions», selon cet élu du Jura.

«La bière pose des problèmes de santé»

«Je n'en rajoute pas. Il y a ici des gastronomes...», a fait valoir le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, ajoutant que «le patrimoine gastronomique comprend bien d'autres choses, comme le fromage...». «Le camembert et le calvados», a interrompu Nathalie Goulet (UDI-UC, Orne). «Et la bière», a renchéri André Reichardt (UMP, Bas-Rhin). Mais un amendement similaire sur cette boisson déposé par l'élu alsacien a été rejeté.

Evoquant «la création de dizaines de brasseries chaque année», André Reichardt a plaidé qu'«en Alsace, dans le Nord-Pas-de-Calais aussi, la bière fait partie du patrimoine» et que, «consommée avec modération, elle peut avoir des effets bénéfiques pour la santé...». Mais pour Didier Guillaume, «le vin, à l'étranger, dans le monde entier, c'est la France. Il en va autrement de la bière... ou des spiritueux, qui posent des problèmes pour la santé».

Les sénateurs ont aussi adopté un article du texte qui a pour objet d'accroître la protection des appellations d'origine protégées (AOP) et des indications géographiques protégées (IGP) par la création d'un droit d'opposition au dépôt de marque. Ils ont aussi inscrit dans le code rural et de la pêche maritime le principe de compensation en nature de terres agricoles perdues dans le cadre de la politique d'aménagement rural, de manière à maintenir le potentiel de production agricole.

Le Sénat reconnaît que le vin fait « partie du patrimoine » de la France

Le vin exprime un patrimoine culturel, littéraire mais également gastronomique, paysager, architectural, matériel, économique et social, s'est enthousiasmé un député.

12/4/14 - 11 H 45

Dans le cadre de l'examen en première lecture du [projet de loi sur l'avenir de l'agriculture](#), le Sénat a adopté à l'unanimité, dans la nuit de vendredi 11 à samedi 12 avril, un amendement au projet de loi sur l'agriculture reconnaissant que « *le vin, produit de la vigne, et les terroirs viticoles font partie du patrimoine culturel, gastronomique et paysager de la France* ».

« *Le vin exprime un patrimoine vivant, il fait partie du patrimoine culturel, littéraire mais également gastronomique, paysager, architectural, matériel, économique et social, aussi bien sûr avec des centaines de milliers d'emplois* », a plaidé sous les applaudissements l'auteur de l'amendement, le sénateur (PS) de l'Aude, [Roland Courteau](#).

Cet amendement fait suite à une proposition de loi qu'il avait déjà déposée sur ce sujet en 2012. Deux sénateurs Gérard César (UMP, Gironde) et Raymond Couderc (UMP, Hérault) avaient déposé un amendement similaire.

UNE PROFONDE EMPREINTE SUR LE PATRIMOINE

« *La culture du vin, partie du patrimoine bimillénaire, culturel, cultuel, paysager et économique français, transmise de génération en génération, a grandement contribué à la renommée de notre pays et tout spécialement de sa gastronomie aux yeux du monde* », a souligné en leur nom Gérard Bailly (UMP). « *Le travail des vigneron a imprimé une profonde empreinte sur le patrimoine bâti et les paysages de nombreuses régions* », selon cet élu du Jura.

« *Je n'en rajoute pas. Il y a ici des gastronomes...* », a fait valoir le ministre de l'Agriculture [Stéphane Le Foll](#), ajoutant que « *le patrimoine gastronomique comprend bien d'autres choses, comme le fromage* ».

Sénat. Le vin fait « partie du patrimoine » français

Ouest ance - 12 Avril - 0

Le Sénat reconnaît que le vin fait « partie du patrimoine » de la France | Photo : Reuters

Le Sénat reconnaît que "le vin, produit de la vigne, et les terroirs viticoles font partie du patrimoine culturel, gastronomique et paysager de la France".

Le Sénat a adopté à l'unanimité dans la nuit de vendredi à samedi un amendement au projet de loi sur l'agriculture.

« Le vin exprime un patrimoine vivant, il fait partie du patrimoine culturel, littéraire mais également gastronomique, paysager, architectural, matériel, économique et social, aussi bien sûr avec des centaines de milliers d'emplois », a plaidé sous les applaudissements l'auteur de l'amendement, Roland Courteau (PS).

Cet amendement fait suite à une proposition de loi qu'avait déjà déposée le sénateur de l'Aude sur ce sujet en 2012. Deux sénateurs UMP, Gérard César (Gironde) et Raymond Couderc (Hérault), avaient déposé un amendement similaire.

Renommée du pays

« La culture du vin, partie du patrimoine bimillénaire, culturel, cultuel, paysager et économique français, transmise de génération en génération, a grandement contribué à la renommée de notre pays et tout spécialement de sa gastronomie aux yeux du monde », a souligné en leur nom Gérard Bailly (UMP). « Le travail des vignerons a imprimé une profonde empreinte sur le patrimoine bâti et les paysages de nombreuses régions », selon cet élu du Jura.

« Je n'en rajoute pas. Il y a ici des gastronomes... », a fait valoir le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, ajoutant que « le patrimoine gastronomique comprend bien d'autres choses, comme le fromage ». « Le camembert et le calvados », a interrompu Nathalie Goulet (UDI-UC, Orne), « et la bière », a renchéri André Reichardt (UMP, Bas-Rhin).